

## MODIFICATION DES REGLEMENTS JUILLET 2007

### REGLEMENTS GENERAUX

#### Article A.2.2.6.

Point 1 : **Prestation de serment** : supprimer le texte et remplacer par :

Le PCRA, qui est le référent de la CNA au sein de la ligue, a pour mission d'organiser, chaque fois que nécessaire, en accord avec la ligue, la prestation de serment des nouveaux Arbitres Fédéraux, Arbitres Assistants et Jeunes Arbitres, afin que ceux-ci puissent officier le plus rapidement possible après la réussite à l'examen.

*(Instruction fédérale n° 2007-01)*

#### Article A.3.4.3

Point 1 : **la tenue des arbitres fédéraux** : **supprimer** le 1<sup>er</sup> tableau et modifier le 2<sup>ème</sup> tableau comme suit :

##### Tenue

- blazer bleu marine (seul le Président de la Commission des Arbitres du concours est autorisé à porter un blazer de couleur rouge) ;
- chemise blanche ;
- cravate bleue (ou foulard bleu pour les dames) ;
- les Arbitres Internationaux sont autorisés à porter leur uniforme de Juge International
- par temps chaud : possibilité de quitter le blazer et la cravate, mais porter un brassard rouge avec les lettres C.A. (Commission des Arbitres). Dans ce cas, il est souhaitable que ce geste soit collectif pour respecter l'uniformité de la tenue.

A partir du **1<sup>er</sup> septembre 2008**, la nouvelle tenue des arbitres sur le terrain (pantalon ,ou jupe, noir, polo rouge, veste polaire rouge et parka rouge) est obligatoire lors des compétitions officielles. Cette tenue sera également celle devant être portée lors des cérémonies d'ouverture et de clôture des compétitions (remise des récompenses).

La tenue "blazer bleu, chemise blanche, cravatte ou foulard bleu, pantalon ou jupe gris" devient la tenue officielle à utiliser lors des grandes cérémonies (Fédération, Réceptions Hôtel de Ville, Conseil général, Conseil régional, etc....).

Point 2 : **L'équipement des arbitres** : modifier le tableau comme suit :

##### Compétitions officielles

- mètre à ruban ou pliant (minimum 2m) ;
- **sifflet**
- loupe ;
- chronomètre ;
- jumelles ;
- bloc notes ;
- stylo rouge, bleu ou noir (avoir des stylos de rechange) ;
- le règlement pour la compétition concernée ;
- cartons jaune et rouge ;
- matériel (compas à pointes sèches ou autre) pour juger la flèche la plus près du centre ;
- **matériel** pour mesurer le diamètre des flèches.

### Article B.1.3.

Avant dernière ligne : ajouter après vétérans : **super vétérans**

### Article B.1.4

Supprimer les quatre premières lignes et remplacer par :

L'arbitre responsable de la compétition doit s'assurer que l'organisateur fait parvenir à la FFTA (Service des Activités Sportives) un exemplaire complet des résultats dès la fin de la compétition. Cette transmission doit se faire par des moyens informatiques, sur un fichier PDF.

### Article C.1 Les COMPÉTITEURS étrangers

- **Ligues** : les ligues définissent elles-mêmes les conditions de participation et d'obtention du titre de Champion de Ligue.
- **Compétitions nationales** : l'archer étranger (licencié FFTA) est soumis aux mêmes règles que l'archer national **(Application au 01/10/2007)**.

Compétitions nationales individuelles : la FFTA accepte la participation des archers étrangers (selon les conditions ci-dessus) aussi bien lors des épreuves de qualification que lors des épreuves finales.

L'archer étranger peut se voir décerner un titre de Champion de France et figurer au tableau des records de France ou des meilleures performances françaises.

Compétitions nationales par équipes (toutes disciplines) : les compétiteurs étrangers sont admis dans la composition d'une équipe, sans limitation de nombre, à condition qu'ils justifient d'une résidence ou d'un emploi en France et qu'ils respectent la règle des transferts. La première prise de licence en France d'un tireur étranger est considérée comme un transfert.

### C.3.3 LES TRANSFERTS DE CLUB

L'archer qui change de club d'une saison à l'autre effectue un transfert. **Ce transfert n'est possible qu'après la production d'un certificat de radiation, conformément au Règlement Intérieur de la FFTA.**

- Le transfert est dit "libre" lorsqu'il est réalisé entre le 1er septembre et le 31 décembre de chaque année, durant la période de renouvellement des licences. **Il permet à l'archer de tirer pour son nouveau club tant en individuel que par équipes, sans aucune limitation, quelle que soit la discipline concernée.**
- Le transfert est dit "autorisé" quand il est réalisé, sous contrôle et accord de la Ligue quittée, après le 31 décembre. **Il permet à l'archer de tirer en individuel pour son nouveau club mais ne permet d'entrer dans la composition d'aucune équipe de son nouveau club, quelle que soit la discipline concernée.**

**Application au 01/09/2007 pour la saison sportive 2008**

~~**Règle concernant la composition des équipes** : une équipe (de club, département ou ligue), engagée dans les championnats régionaux (DR) ou nationaux (D1, D2, Championnats de France de toutes les disciplines) doit être composée d'archers justifiant d'au moins 14 mois de licence au sein de l'association, le jour de la compétition. **Cependant**, chaque équipe (masculine ou féminine) d'un club, de département ou de ligue, peut intégrer un seul compétiteur ne répondant pas à cette obligation d'ancienneté pour l'ensemble des compétitions par équipes effectuées par l'association.~~

~~L'archer exempté de cette obligation d'ancienneté peut provenir d'un transfert « libre » ou d'une « licence découverte ».~~

~~Cependant, la règle sportive sur la composition des Equipes ne s'applique pas aux DOM/TOM.~~

~~A partir du 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, plus aucun transfert n'est accepté pour un archer souhaitant intégrer une équipe **(Application au 01/01/2006)**.~~

**Pénalité** : une équipe ne respectant pas cette règle sera rétrogradée en division inférieures pour la D1, la D2 et la « DR Excellence » (arc classique et arc à poulies). Pour toutes les autres compétitions par équipes quelle que soit la discipline, l'équipe sera déclassée et ne pourra être qualifiée ou sélectionnée la saison suivante - **(Application au 01/09/2007 pour la saison sportive 2008)**.

### Exceptions :

~~\* Ne sont pas concernés par cette règle de 14 mois de présence, les archers en première année de licence ou ayant interrompu leur pratique pendant 1 an minimum et venant de reprendre une licence.~~

\* Si son transfert ne conduit pas l'archer à changer de département, il peut faire partie d'une équipe départementale, sans restriction de temps.

\* Si son transfert ne conduit pas l'archer à changer de ligue, il peut faire partie d'une équipe de ligue, sans restriction de temps.

**Cas particuliers** : les demandes exceptionnelles de dérogation pourront être adressées à la Fédération. Le Bureau Directeur de la FFTA se réserve le droit de déroger après avis de la Commission Sportive Nationale.

### C.3.4 LE TIR PAR EQUIPES – SUPPRIMÉ – Application au 01/09/2007 pour la saison sportive 2008

~~Pour la composition des équipes (filière olympique par équipes de clubs) : afin de rendre les contrôles plus faciles et de vérifier la régularité des compositions d'équipes, les clubs devront faire parvenir à la FFTA (Direction Technique Nationale), à la fin du mois de Mars, une liste de 8 compétiteurs susceptibles d'intégrer une équipe. Les justificatifs nécessaires, en particulier concernant les étrangers, seront à produire à ce moment-là. En cas de difficultés, les clubs pourront déposer des demandes de qualification complémentaires.~~

### C.5.1.2

Ajouter à la fin :

Pour les archers des DOM, à la fin de leur saison en salle, la qualification leur est assurée si leur moyenne est supérieures à celle du dernier qualifié de l'année précédente, dans la même catégorie – Application au 01/10/2007.

### Article C.5.1.3 Les classements nationaux et sélectifq

§ A, point 3 :

Dans le tableau, modifier comme suit :

Catégories d'arc		Catégories d'âge
Salle FITA 2x70m Extérieur 2X50m	Arc Classique	Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Seniors, Vétérans, Super Vétérans.
	Arc à Poulies	Juniors <i>(regroupe les catégories Juniors et Cadets)</i> , Seniors, Vétérans, Super Vétérans
Tir en Campagne	Arc Classique	Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Seniors, Vétérans <i>(dont les super vétérans)</i>
	Arc à Poulies	Juniors* <i>(regroupe les cadets)</i> , Seniors, Vétérans <i>(dont les super vétérans)</i>
	Bare Bow (arc nu)**	
Parcours Nature et Tir sur Cibles 3D	Bare bow (Arc nu)	Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Seniors, Vétérans <i>(dont les super-Vétérans)</i>
	Arc à Poulies nu	
	Arc Droit nu	Seniors* <i>(regroupe les vétérans)</i>
	Arc Chasse	
	Arc Libre	Juniors* <del><i>(regroupe les catégories jeunes)</i></del> , Seniors <i>(regroupe les vétérans)</i>

### ANNEXE 2 RAPPORT D'ARBITRE TIR EN CAMPAGNE, TIR NATURE, 3D

Nouveau rapport à placer dans le Manuel de l'Arbitre et sur le site de la FFTA : voir à la fin de ce document.

# TIR SUR CIBLES EN EXTERIEUR

## Règlement international

### Article B.2.1.3.

Tolérance dans les mesures : les variations permises dans les mesures des 10 zones doivent être mesurées sur le diamètre de chaque cercle entourant chaque zone. La tolérance dans ces mesures ne peut dépasser + ou - 1 mm, pour les zones 10, 9, 8 et + ou - 2mm pour les autres zones, mesurées du centre vers la périphérie.

*(Application au 01/01/2007)*

Zone	Diamètre des blasons et des zones de score en cm			Tolérance mm
	122	80		
10X	6,1	4		1
10	12,2	8		1
9	24,4	16		1
8	36,6	24		1
7	48,8	32		2
6	61	40		2
5	73,2	48		2
4	85,4	56		2
3	97,6	64		2
2	109,8	72		2
1	122	80		2

### Article B.5.2.4

3<sup>ème</sup> point : quand l'équipe a tiré 3 flèches.....

Ajouter un 5<sup>ème</sup> point :

Lorsqu'on utilise le tir alterné lors du tir par équipes, la rotation entre les archers se fait obligatoirement après le tir de chaque flèche jusqu'à ce que les trois archers aient tiré deux flèches.

*(Application au 01/01/2007 approuvée par le Conseil de la FITA le 20/08/2006).*

### Article B.5.6.2.

Modifier comme suit :

Dans l'épreuve olympique par équipes ~~des championnats du monde en tir alterné~~, le décompte de temps sera réajusté en ajoutant cinq (5) secondes au temps restant, au cas où une urgence arrêterait le tir pendant plus de 5 secondes. Le tir reprendra depuis la ligne de tir.

### Article B.6.4.1 (nouveau)

Lors des phases éliminatoires, les feuilles de marque doivent être signées par les deux compétiteurs, établissant ainsi que les deux archers sont d'accord sur la valeur de chaque flèche, le score total, le nombre de X et le résultat du match

*(Application au 01/01/2007)*

# TIR SUR CIBLES EN EXTERIEUR

## Règlement français

### Article C.2

Point 5 : le déroulement du championnat :

Supprimer la dernière ligne : les archers étrangers.....

### Article C.3.3. LES DIVISIONS REGIONALES (ARC CLASSIQUE)

Supprimer tout le texte jusqu'aux 4 lignes sous le premier tableau et remplacer par :

Si un club possède une équipe en D1 ou en D2, ses 3 premiers archers du classement national Fita de l'année précédente (transfert compris) ne peuvent pas participer à la DR.

Pour participer à la filière par équipe, les ligues doivent constituer une ou plusieurs Divisions Régionales qui peuvent se décliner en :

- **DR « Excellence »**
- **DR**
- **DD (Division Départementale)** : au choix de la ligue, dans une logique sportive ayant pour objectif l'accès au niveau supérieur.

#### La DR « Excellence »

##### Les catégories :

Femmes classiques  
Hommes classiques

La mixité, pour la composition des équipes, est interdite.

L'organisation de la DR « Excellence » reprend le principe de la D2.

Le nombre d'équipes engagées doit être au minimum de 4 puis par multiple de 4. Lorsqu'il y a moins de 4 équipes, ce n'est plus une DR "Excellence", mais une DR;

Les équipes de club doivent participer à 3 épreuves 2x70m avec ou sans finales.

**Le 2x70m, avec ou sans finales, est la seule discipline de référence pour la DR « Excellence ».**

##### Titre régional :

Le club dont l'équipe est classée 1<sup>ère</sup> de la DR « Excellence » est déclaré CHAMPION REGIONAL et accède à la Finale Nationale des DR.

Les procédures d'accès des équipes de club à la DR « Excellence » sont organisées par la Ligue.

Un club ayant une équipe en D1 ou en D2 peut être champion de la DR « Excellence » mais il ne pourra pas participer à la finale nationale des DR. L'équipe suivante au classement de la DR « Excellence », si elle n'est pas dans ce cas, sera sélectionnée pour la finale nationale.

#### La DR

##### Les catégories :

Femmes classiques  
Hommes classiques

La mixité peut être autorisée dans toutes les catégories.

Le 2x70m, le tir en Salle, et le tir en Extérieur 2x50m (ex Fédéral) sont les disciplines de référence. **Il est obligatoire** de placer au moins 1 Fita 2x70m dans l'organisation de la DR.

##### Titre régional :

A défaut de DR « Excellence », le club dont l'équipe est classée première de la DR est déclaré Champion régional et accède à la finale nationale des DR.

Les procédures d'accès des équipes de club à la DR « Excellence » sont organisées par les ligues.

Un club ayant une équipe en D1 ou en D2 peut être champion de la DR, mais il ne pourra pas participer à la finale nationale des DR. L'équipe suivante au classement de la DR, si elle n'est pas dans ce cas, sera sélectionnée pour la finale nationale.

## Montée en D2

Les 4 équipes classées 1<sup>ère</sup> de leur poule lors de la finale nationale des DR accèdent en D2.

### La Finale Nationale de DR

*Identique pour les hommes et les femmes.*

- **Période**

Entre Juillet et Septembre, après les manches de D2 et les compétitions de DR.

La finale DR "arc classique" est couplée avec celle de D2 : même week-end, même site.

- **Sélection**

Les équipes vainqueurs de la DR « Excellence » hommes ou de la DR.

Les équipes vainqueurs de la DR « Excellence » femmes ou de la DR.

Les ligues possédant un effectif de plus de 3000 licenciés peuvent présenter 1 équipe de club supplémentaire à partir de 3000 licenciés et puis par tranche de 3000 licenciés avec un maximum de 3 équipes. Ces équipes supplémentaires sont issues, dans l'ordre, du classement de la DR « Excellence » ou de la DR.

La mixité n'est pas admise dans les équipes.

Un club sélectionné et participant à la finale nationale des DR s'engage à monter en D2 l'année suivante, s'il gagne dans sa poule ou s'il est repêché au classement. En cas de refus de monter en D2, l'équipe du club sera interdite de participation à la finale de DR pendant les deux années suivantes.

- **Procédure d'inscription des équipes**

La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le jour du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au greffe).

Si le club a transmis à la FFTA une composition d'équipe ne comprenant que 3 archers, il ne sera pas possible d'aligner 4 archers le jour du championnat.

En cas de litige, le délégué technique fédéral valide les procédures d'inscriptions au greffe le jour du championnat. Il peut faire appel au Président de la Commission des Arbitres et au Jury d'Appel.

Une équipe est composée de 4 archers maximum ou de 3 archers minimum : ainsi une équipe de 2 archers ne sera pas acceptée.

**Rappel** : les 4 (ou 3) archers de l'équipe doivent avoir participé à la phase de qualification de la compétition dans sa totalité.

- **Déroulement**

Selon le même principe que l'épreuve de D1.

A l'issue de la phase de qualification (2x70m) on constitue les poules de la manière suivante :

Nombre d'équipes		Arcs Classiques
Si 24 équipes et plus	on constitue	4 poules de 6 équipes
De 20 à 23 équipes	on constitue	4 poules de 5 équipes
De 16 à 19 équipes	on constitue	4 poules de 4 équipes
De 12 à 15 équipes	on constitue	2 poules de 6 équipes
De 10 à 11 équipes	on constitue	2 poules de 5 équipes
Pour 8 ou 9 équipes	on constitue	2 poules de 4 équipes
Pour 6 et 7 équipes	on constitue	1 poule de 6 équipes
De 2 à 5 équipes	on constitue	1 seule poule

**Les équipes qui, de par leur performance, ne rentrent pas dans le tableau par poules ne prennent pas part aux duels.**

Les points de "bonus" sont attribués, après le tir de qualification (2x70m), à la 1<sup>ère</sup> moitié des équipes classées qui sont retenues dans les poules.

## La fin de l'article est sans changement

### Article C.3.6. LES DIVISIONS REGIONALES (ARC A POULIES)

Supprimer tout le texte jusqu'aux 4 lignes sous le premier tableau et remplacer par :

Si un club possède une équipe en DNAP, ses 3 premiers archers du classement national Fita de l'année précédente (transfert compris) ne peuvent pas participer à la DR.

Pour participer à la filière par équipe, les ligues doivent constituer une ou plusieurs Divisions Régionales qui peuvent se décliner en :

- **DR « Excellence »**
- **DR**
- **DD (Division Départementale)** : au choix de la ligue, dans une logique sportive ayant pour objectif l'accès au niveau supérieur.

#### La DR « Excellence »

##### Les catégories

Femmes arc à poulies  
Hommes arc à poulies

La mixité, pour la composition des équipes, est interdite.

L'organisation de la DR « Excellence » est identique à celui de la DR « arc classique ».

Le nombre d'équipes engagées doit être au minimum de 4 puis par multiple de 4. Lorsqu'il y a moins de 4 équipes, ce n'est plus une DR "Excellence", mais une DR;

**Le 2x70m avec ou sans finales** est la seule discipline de référence pour la DR « Excellence ».

##### Titre régional :

Le club dont l'équipe est classée 1<sup>ère</sup> de DR « Excellence » est déclaré Champion Régional et accède à la finale nationale des DR.

Les procédures de montée et de descente entre les DR sont laissées à l'initiative de la Ligue.

Un club ayant une équipe en DNAP peut être champion de la DR « Excellence » mais il ne pourra pas participer à la finale nationale des DR. L'équipe suivante au classement de la DR « Excellence », si elle n'est pas dans ce cas, sera sélectionnée pour la finale nationale.

#### La DR

##### Les catégories

Femmes arc à poulies  
Hommes arc à poulies

La mixité peut être autorisée dans toutes les catégories.

Le tir en Extérieur 2x70m, le tir en Salle et le tir en Extérieur 2x50m (ex Fédéral) sont les disciplines de référence. **Il est obligatoire** de placer au moins 1 Fita 2x70m **avec ou sans finales** (Comité Directeur des 27 et 28 janvier 2007) dans l'organisation de la DR.

##### Titre régional :

A défaut de DR « Excellence », le club dont l'équipe est classée première de la DR est déclaré Champion régional et accède à la finale nationale des DR.

Les procédures d'accès des équipes de club à la DR « Excellence » sont organisées par les ligues.

Un club ayant une équipe en DNAP peut être champion de la DR, mais il ne pourra pas participer à la finale nationale des DR. L'équipe suivante au classement de la DR, si elle n'est pas dans ce cas, sera sélectionnée pour la finale nationale.

#### La Finale Nationale de DR

*Identique pour les hommes et les femmes.*

- **Période**

Entre Juillet et Septembre, après les compétitions de DR.  
La date et le lieu de la finale DR "arc à poulies" sont fixés par la FFTA.

- **Sélection**

Les équipes vainqueurs de la DR « Excellence » hommes ou de la DR.  
Les équipes vainqueurs de la DR « Excellence » femmes ou de la DR.  
Les ligues possédant un effectif de plus de 3000 licenciés peuvent présenter 1 équipe de club supplémentaire à partir de 3000 licenciés et puis par tranche de 3000 licenciés avec un maximum de 3 équipes. Ces équipes supplémentaires sont issues, dans l'ordre, du classement de la DR « Excellence » ou de la DR.  
La mixité n'est pas admise dans les équipes.  
Un club sélectionné et participant à la finale nationale des DR s'engage à monter en DNAP l'année suivante, s'il gagne dans sa poule ou s'il est repêché au classement. En cas de refus de monter en DNAP, l'équipe du club sera interdite de participation à la finale de DR pendant les deux années suivantes.

- **Procédure d'inscription des équipes**

La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le jour du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au greffe)  
Si le club a transmis à la FFTA une composition d'équipe ne comprenant que 3 archers, il ne sera pas possible d'aligner 4 archers le jour du championnat.  
En cas de litige, le délégué technique fédéral valide les procédures d'inscriptions au greffe le jour du championnat. Il peut faire appel au Président de la Commission des Arbitres et au Jury d'Appel.  
Une équipe est composée de 4 archers maximum ou de 3 archers minimum : ainsi une équipe de 2 archers ne sera pas acceptée.  
Rappel : les 4 (ou 3) archers de l'équipe doivent avoir participé à la phase de qualification de la compétition dans sa totalité.

- **Déroulement**

Selon le même principe que l'épreuve de DR « arc classique ».  
A l'issue de la phase de qualification (2x70m) on constitue les poules de la manière suivante :

Nombre d'équipes		Arcs à Poulies
Plus de 12 équipes	on constitue	2 poules de 6 équipes
De 10 à 11 équipes	on constitue	2 poules de 5 équipes
Pour 8 ou 9 équipes	on constitue	2 poules de 4 équipes
Pour 6 et 7 équipes	on constitue	1 poule de 6 équipes
De 2 à 5 équipes	on constitue	1 seule poule

**Les équipes qui, de par leur performance, ne rentrent pas dans le tableau par poules ne prennent pas part aux duels.**

Les points de "bonus" sont attribués, après le tir de qualification (2x70m), à la 1<sup>ère</sup> moitié des équipes classées qui sont retenues dans les poules.

**Le reste de l'article sans changement**

### **Article C.3.7 Les règles communes au tir par équipes**

Modifier comme suit :

- **Absence d'une Equipe**

Les clubs de D 1, D 2, DNAP, DR "Excellence" et DR doivent pouvoir présenter une équipe lors de toutes les épreuves de D1 ou de D 2, DNAP, DR Excellence et DR.  
Ils doivent pouvoir disposer de remplaçants en nombre suffisant afin de participer à l'ensemble des compétitions de leur division.

En cas d'absence – forfait – d'une équipe lors d'une épreuve de D1, de D 2, de DNAP, de DR Excellence, de DR, le club devra justifier son absence sous peine de recevoir une pénalité.

Pour être justifiée, une absence devra être imprévue jusqu'à 5 jours avant le début de la phase de qualification. Les dirigeants du club devront en fournir la preuve et l'adresser à la FFTA.

Exemples de situations ne pouvant pas justifier une absence car prévisibles plus de 5 jours avant la compétition :

- travailler le jour de la compétition ;

- passer un examen ;
- honorer une sélection en équipe nationale ;
- une blessure persistante ;
- etc...

Par ailleurs, des difficultés de transport (panne, grève, etc...), jusqu'à la veille du premier jour de compétition, ne peuvent pas être considérées comme une absence justifiée.

Au-delà des 5 jours précédant la compétition, l'absence est injustifiée et le club doit pouvoir pallier l'insuffisance des archers dans l'équipe, quelle que soit son importance.

Un seul ou 2 archers ne peuvent pas constituer une équipe. Une équipe doit être constituée de 3 membres minimum ou 4 membres maximum pour se présenter à une compétition de D 1, de D 2, de DNAP, de DR Excellence, de DR pour participer à la phase de qualification, aux duels de poule et de classement.

**Sanctions** : une équipe absente se verra attribuer moins 30 points (- 30 pts) en D 1 et moins 15 points (- 15 pts) en D 2. Un appel jugé recevable, transmis dans les 3 jours suivant la compétition à la FFTA, peut, éventuellement, annuler la pénalité. En tout état de cause, l'équipe absente marquera 0 point pour la compétition concernée.

A la fin de l'épreuve de qualification, l'équipe absente est classée dernière. Lors des matchs de poules, les équipes devant rencontrer l'équipe absente tirent à vide et doivent comptabiliser les scores de chaque match afin de totaliser le même nombre de scores que les autres équipes en vue d'un éventuel départage en cas d'égalité. *[cf Bureau FFTA du 8 juin 2007].*

#### **Article C.4.1**

Juste sous le tableau, ajouter :

**A titre promotionnel**, la catégorie minime arc à poulies regroupe les benjamins et les minimes. Cette catégorie n'est ouverte que jusqu'au championnat de ligue et la gestion en incombe à la ligue.

La catégorie junior arc à poulies regroupe les cadets et les juniors.

# TIR EN SALLE

## Règlement international

### Article B.5.2.3.

Ajouter un 10<sup>ème</sup> point:

Lorsqu'on utilise le tir alterné lors du tir par équipes, la rotation entre les archers se fait obligatoirement après le tir de chaque flèche jusqu'à ce que les trois archers aient tiré deux flèches.

*(Application au 01/01/2007 approuvée par le Conseil de la FITA le 20/08/2006).*

### Article B.6.4.1 (nouveau)

Lors des phases éliminatoires, les feuilles de marque doivent être signées par les deux compétiteurs, établissant ainsi que les deux archers sont d'accord sur la valeur de chaque flèche, le score total, le nombre de X et le résultat du match

*(Application au 01/01/2007)*

# TIR EN SALLE

## Règlement français

### C.5 LE CRITERIUM DE FRANCE EN SALLE TIR SANS VISEUR *(Application au 01/01/2008)*

#### C.5.1 LES GENERALITES

Ce Critérium se déroulera le dernier week-end de février. Les inscriptions se font auprès de la Fédération. Des informations complémentaires seront données chaque année par la Fédération et publiées sur un bulletin ou un site (internet, minitel) officiel.

#### C.5.2 LES CATEGORIES

- Participation et sélection des archers : 96 hommes et 32 femmes

#### C.5.3 LES CATEGORIES DE TIR

Arcs sans viseur :

Arc nu (Bare Bow)

#### C.5.4 LES SELECTIONS

La sélection se fait sur inscription par rapport au classement national salle sur le même principe que pour le Championnat de France en Salle (cf. article C.5.1.2 des Règlements Généraux).

#### C.5.5 LE TIR

Blasons trispots de 60cm – Distance : 18m

#### C.5.6 L'EPREUVE DE QUALIFICATION

- Distance : 18m
- Nombre de flèches : 2 séries de 10 volées de 3 flèches
- Blasons : trispots de 60cm
- Temps de tir : 2 minutes pour 1 volée de 3 flèches

Classement en 3 séries pour les hommes :

- 1<sup>ère</sup> série du 1<sup>er</sup> au 32<sup>ème</sup>
- 2<sup>ème</sup> série du 33<sup>ème</sup> au 64<sup>ème</sup>
- 3<sup>ème</sup> série du 65<sup>ème</sup> au 96<sup>ème</sup>

#### C.5.7 LE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

#### C.5.8 LES PHASES FINALES

Les phases finales démarrant en 16<sup>ème</sup> pour les 3 séries Homme et la série Femme.

Déroulement : 4 volées de 3 flèches.  
Tir alterné pour les 1/2 et les finales.

### **C.5.9 LES EGALITES**

Voir article B.6.5 du Règlement International du Tir en Salle

### **C.5.10 L'ENTRAINEMENT**

Voir le point « Entraînement dans une compétition sélective » - Article C.1

### **C.5.11 LES TITRES DECERNES**

**Vainqueur du Critérium National en Salle Tir sans Viseur**

## TIR EN CAMPAGNE

### Règlement international

Article B.5.1.14 : supprimer le troisième point.

## TIR EN CAMPAGNE

### Règlement français

Article C.7.3 LE DEROULEMENTC.7.3

4<sup>ème</sup> point, au § **Matches pour les médailles (finales)** supprimer le 6<sup>ème</sup> ligne : On pratique un tirage au sort...

# TIR NATURE

## Article A.4 LES EQUIPEMENTS DES ARCHERS

A la fin de cet article, après le § *appareils optiques*, ajouter :

### *Appareils de communication :*

Sont interdits, devant la ligne d'attente sur le terrain d'entraînement et à tout moment sur les parcours de compétition, tout appareil de communication, les casques d'écoute ainsi que les appareils tels que balladeurs, MP3, etc....

### *Appareils photographiques :*

L'usage des appareils photographiques, sauf les téléphones mobiles, est autorisé après le tir du dernier archer du peloton

## Article C.3 Le Déroulement

\*Après la 2<sup>ème</sup> ligne, ajouter :

Les parcours doivent être totalement nouveaux au premier jour de compétition et aucun concours, même amical, ne peut être organisé sur ces parcours préalablement à l'Open de France *[cf Comité Directeur des 27 et 28 janvier 2007]*.

## Article D.1.1 Les inscriptions aux compétitions de qualification

Modifier comme suit :

Au cours d'un concours de Parcours Nature inscrit au calendrier officiel de la FFTA, un Club peut présenter une ou plusieurs équipes.

Les équipes sont soit féminines, soit masculines.

Un club peut présenter une équipe masculine et une équipe féminine pour le critérium, si elles ont chacune réalisé le score qualificatif ou sont championnes de ligue ou de division régionale. *[cf Comité Directeur des 27 et 28 janvier 2007]*

Les équipes sont composées de 3 tireurs de toutes les catégories autorisées par le règlement général du parcours nature, les jeunes tirant de leur piquet habituel.

Pour les transferts, voir l'article C.3.3 des Règlements Généraux.

Chaque club déposera au greffe du concours avant le début de la compétition sous le contrôle et la responsabilité de l'Arbitre, les noms de 3 ou 4 archers.

Le classement est établi sur le total des 3 meilleurs scores réalisés à condition qu'il y ait :

- un arc nu ou un arc de chasse ~~{homme ou femme}~~;
- un arc droit ~~{homme ou femme}~~;
- un arc à poulie nu ou un arc tir libre ~~{homme ou femme}~~.

A cet effet, le greffe du concours doit tenir à disposition des clubs des imprimés [Annexe1] permettant de remplir avant le départ de la compétition la composition de l'équipe en conformité avec le présent règlement.

~~Ce critérium par équipes de clubs concerne toutes les catégories de compétiteurs ouvertes au règlement général du Parcours Nature : chaque archer tire du piquet habituel de sa catégorie. Cependant, les cadets et les minimes peuvent également y participer, dans les catégories d'arc où ils sont reconnus, grâce à un surelassement selon la réglementation fédérale {certificat médical de simple ou double surelassement}.~~

## Article E.2 LES EQUIPES DE CLUBS

Modifier comme suit :

Participent au Critérium de France :

- Dans chaque Ligue, l'équipe de Club, masculine ou féminine, proclamée CHAMPIONNE DE LIGUE ou de DIVISION REGIONALE quel que soit le score réalisé.

- L'équipe de Club qui aura réalisé un score cumulé égal au plancher mentionné dans les conditions prévues, telles qu'elles sont mentionnées sur les organes ou sites officiels de la FFTA.
- Les équipes sont composées de **3 archers** (un arc de la catégorie arc à poulies nu ou Tir Libre ~~homme ou dame~~, un arc nu ou un arc de chasse ~~homme ou dame~~, un arc droit ~~homme ou dame~~).
- les équipes de clubs vainqueurs de ce critérium sont qualifiées d'office pour l'année suivante. Ils doivent confirmer leur participation à la FFTA en utilisant le coupon réponse en annexe 1

#### **Article E.4.2**

Chaque compétiteur tire deux flèches **du piquet habituel de sa catégorie.**

#### **Article E.10 LES TITRES DECERNES**

Supprimer le texte et remplacer par :

**L'équipe de club féminine gagnante reçoit le titre de EQUIPE DE CLUB FEMININE VAINQUEUR DU CRITERIUM DE FRANCE DE PARCOURS NATURE**

**L'équipe de club MASCULINE gagnante reçoit le titre de EQUIPE DE CLUB MASCULINE VAINQUEUR DU CRITERIUM DE FRANCE DE PARCOURS NATURE**

Les équipes reçoivent les trophées alloués par la FFTA.

# TIR SUR CIBLES 3D

## Article A.1 LE PARCOURS

Modifier comme suit :

Un parcours de tir sur cibles 3D se déroule sur 40 cibles, ou 2 fois 20 cibles, en distances inconnues.

Le choix des cibles et des distances est laissé à l'initiative de l'organisateur :

- entre 5m et 45m pour le piquet rouge ;
- entre 5m et 35m pour le piquet bleu ;
- entre 5m et 25m pour le piquet blanc.
- cependant, les parcours doivent comporter des animaux de tailles variées placés à des distances variées et le cumul des distances, du piquet bleu à la cible, doit se situer dans une fourchette de 430 à 460m pour un parcours de 20 cibles *[application 01/09/2007]*
- le total des diamètres des zones "tués" doit se situer dans une zone de 195 à 240cm
- le total des distances de tir, divisé par le total des diamètres donne un coefficient de difficulté qui doit se situer entre 1,95 et 2,35
- si ces valeurs ne sont pas respectées, le concours ne sera pas qualificatif.

**Total des distances de tir (entre 430 et 460 mètres)**

-----  
**Total des diamètres des zones tuées (entre 195 et 240 cm.)**

**= 1,95 < coef < 2,35**

< à 1,95 = parcours trop facile  
> à 2,35 = parcours trop difficile

- Un parcours de 20 cibles doit obligatoirement comporter un minimum de 5 cibles en dessous de 15m et 5 cibles au-dessus de 28m.
- Le piquet rouge doit se situer en arrière du piquet bleu, à une distance comprise entre 0 et 10m.
- Les photographies des différents gibiers doivent être affichées globalement au greffe.
- Il n'y a pas d'incidents de tir dans cette discipline.

*Application 01/09/2007]*

## Article A.7 LES PAS DE TIR

- Piquet jaune : piquet d'attente du peloton.
- Piquet rouge : pour les arcs libres.
- Piquet bleu, plus proche, pour toutes les autres catégories.
- Piquet blanc : pour les benjamins et minimes Arc nu et Arc à Poulies nu, ainsi que pour la catégorie "Découverte".
- Piquet violet : pour le chronométreur *[Application au 01/09/2007]*
- Le tireur doit toucher le piquet et peut le devancer.
- Les tireurs suivent la rotation suivante : ABCDE, BCDEA, CDEAB, DEABC, EABCD, ABCDE, etc...

## Article A.11

Ajouter :

***Appareils de communication :***

***Sont interdits, devant la ligne d'attente sur le terrain d'entraînement et à tout moment sur les parcours de compétition, tout appareil de communication, les casques d'écoute ainsi que les appareils tels que balladeurs, MP3, etc....***

## Article B.2 LE DEROULEMENT

Le championnat de France individuel se dispute conformément au règlement général du Tir 3 D.

Il n'y a pas d'incident de tir durant cette compétition.

- **Formation des pelotons :**

\* le premier jour, les pelotons seront formés par l'organisateur selon l'ordre du classement national, d'après la liste fournie par la FFTA en prenant soin que les archers d'une même catégorie d'âge, d'arc et de sexe effectuent le même parcours. ~~De même, il faut éviter qu'il y ait plus de deux archers d'une même ligue dans un peloton.~~

\* le deuxième jour, les pelotons seront réorganisés selon l'ordre de classement du premier jour pour chaque catégorie.

En cas de départs échelonnés, les archers partiront dans l'ordre du classement national, selon le tableau fourni par la FFTA.

Les pelotons "jeunes" doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte assurant la sécurité, le chronométrage et la tenue des feuilles de marque.

- **Particularités**

L'organisateur implantera **3** parcours de 20 cibles. Les animaux composant ceux-ci, ainsi que les distances de tir, sont laissés à son appréciation.

- 20 cibles seront tirées le samedi et 20 cibles seront tirées le dimanche. Chaque parcours de 20 cibles devra avoir un cumul de distances par rapport au pas bleu situé dans une fourchette de **430 à 460 mètres**, avec un cumul de diamètres des cibles entre **195 et 240cm**.
- le total des distances de tirs divisé par le total des diamètres donne un coefficient de difficulté qui doit se situer entre **1,95 et 2,35**.
- un schéma type de grille de départ sera fourni à l'organisateur pour les deux jours. Une grille type sera également proposée pour l'établissement des pelotons du deuxième jour.
- les inscriptions seront définitivement et closes 10 jours avant le début de la compétition. Aucune inscription ne sera retenue sur place, même si des désistements sont constatés.
- les scores du championnat de France rentreront dans l'établissement du classement national.

*Application le 01/01/2006 - Comité Directeur du 23/10/2005.*

## **Article C.2 LES EQUIPES**

Modifier comme écrit en rouge :

Une équipe départementale est composée de 6 personnes : 5 compétiteurs + 1 arbitre.

Si une équipe se présente lors de la compétition sans arbitre, elle ne sera pas classée.

Chaque équipe départementale **est soit masculine, soit féminine**. Elle est composée de 5 tireurs dont au moins 1 jeune (benjamin, minime, cadet ou junior) tirant dans les catégories d'arc où ils sont reconnus. Chacune doit comporter les 5 types d'arc reconnus par le règlement général du Parcours 3D, à savoir : 1 arc nu, 1 arc à poulies nu, 1 arc chasse nu, 1 arc droit nu et 1 arc libre.

~~L'équipe féminine est dispensée de l'obligation de la présence d'une jeune, elle doit seulement respecter l'obligation liée aux 5 types d'arc.~~

~~Toute équipe déclarée non conforme par le Président des Arbitres ne sera pas classée.~~

~~Une équipe Dame, intégralement féminine, est autorisée.. Elle doit seulement respecter l'obligation liée aux 5 types d'arc utilisés.~~

~~Si un département ne présente qu'une seule équipe, le jeune peut être remplacé par une dame : l'équipe sera alors classée avec les équipes masculines.~~

**Capitaine d'équipe :** les capitaines d'équipes sont autorisés à accompagner leurs tireurs sur les terrains. Ils devront cependant respecter les règles suivantes :

- un seul capitaine par équipe ;
- le nom du capitaine d'équipe devra être communiqué au greffe, dans le dossier d'inscription de l'équipe ;
- le capitaine d'équipe devra être identifiable à tout instant par le port d'un badge spécifique ;
- Le capitaine d'équipe peut suivre ses archers à tous les pas de tir auxquels l'équipe a accès : si l'équipe comprend un jeune, tous les membres de l'équipe peuvent aller jusqu'au piquet blanc, et revenir en arrière s'ils le souhaitent, sans que le jeune ait tiré ses flèches. L'ordre des tirs reste au choix du capitaine. La communication entre le capitaine et son équipe est libre. Il peut conseiller le tireur sur sa technique de tir, sur l'estimation des distances et des difficultés de tir. Ensuite il peut accompagner ses tireurs aux cibles.
- Le capitaine d'équipe est responsable de son équipe concernant en particulier :
  - a) La conformité de la composition de l'équipe (transferts – Etrangers)
  - b) La conformité quant à la tenue vestimentaire et à l'équipement (arc, flèches etc...)
  - c) Il est l'unique interlocuteur avec l'arbitre : A ce titre, il présente l'ensemble des documents administratifs (licence, certificat médical, passeport) au greffe qui lui remet les dossiers personnels.

- d) Il accompagne son équipe lors du contrôle du matériel.  
En cas de désaccord, il devra déposer un recours devant le Jury d'appel  
(Application le 01/01/2007).

#### **Article C.4 LE DEROULEMENT**

Ajouter à la fin de cet article :

Les parcours doivent être totalement nouveaux au premier jour de la compétition et aucun concours, même amical, ne peut être organisé sur ces parcours préalablement au Championnat de France 3D par équipes départementales.

#### **Article D.1.1. LES INSCRIPTIONS AUX COMPETITIONS DE QUALIFICATION**

Modifier comme écrit en rouge :

Au cours d'un concours de Tir 3D inscrit au calendrier officiel de la FFTA, un Club peut présenter une ou plusieurs équipes.

Les équipes sont soit féminines, soit masculines.

Elles sont composées de 3 tireurs de toutes les catégories autorisées par le règlement général du Tir 3D, les jeunes tirant de leur piquet habituel.

Pour les transferts, voir l'article C.3.3 des Règlements Généraux.

Chaque club déposera au greffe du concours, avant le début de la compétition sous le contrôle et la responsabilité de l'Arbitre, les noms de 3 ou 4 archers.

Le classement est établi sur le total des 3 meilleurs scores réalisés à condition qu'il y ait :

- un arc nu ou un arc de chasse (~~homme ou femme~~) ;
- un arc droit (~~homme ou femme~~) ;
- un arc à poulies nu ou un arc tir libre (~~homme ou femme~~).

A cet effet, le greffe du concours doit tenir à disposition des clubs des imprimés [Annexe 1] permettant de remplir avant le départ de la compétition la composition de l'équipe en conformité avec le présent règlement.

Ce critérium par équipes de clubs concerne toutes les catégories de compétiteurs ouvertes au règlement général du Tir 3D, chaque archer tire du piquet de tir habituel de sa catégorie.

Un club peut présenter une équipe masculine et une équipe féminine pour le critérium, si elles ont, chacune, réalisé le score qualificatif, ou sont championnes de ligue ou de division régionale.

#### **Article D.1.2 LES MODES DE QUALIFICATION**

Modifier comme écrit en rouge

Deux possibilités :

- soit avoir été proclamée EQUIPE CHAMPIONNE DE LIGUE ou de DIVISION REGIONALE masculine ou féminine, quel que soit le score réalisé. Une seule équipe Championne de Ligue ou de Division Régionale masculine ou féminine est autorisée.
- soit avoir totalisé un plancher de qualification fixé par la FFTA sur le total des 3 scores de l'équipe inscrite

Pour le score qualificatif, se reporter à l'Agenda des compétitions et au site internet de la FFTA.

*Le reste de l'article sans changement.*

#### **Article E.2 LES EQUIPES DE CLUB**

Modifier comme écrit en rouge :

Participent au Critérium de France :

- Dans chaque Ligue, l'équipe de Club, masculine ou féminine, proclamée CHAMPIONNE DE LIGUE ou de DIVISION REGIONALE quel que soit le score réalisé.
- L'équipe de Club qui aura réalisé un score cumulé égal au plancher mentionné dans les conditions prévues, telles qu'elles sont mentionnées sur les organes ou sites officiels de la FFTA.
- Les équipes sont composées de 3 archers (un arc de la catégorie arc à poulies nu ou Tir Libre ~~homme ou dame~~, un arc nu ou un arc de chasse ~~homme ou dame~~, un arc droit ~~homme ou dame~~).

- les équipes de clubs vainqueurs de ce critérium sont qualifiées d'office pour l'année suivante. Ils doivent confirmer leur participation à la FFTA en utilisant le coupon réponse en annexe 1

**Capitaine d'équipe :** les capitaines d'équipes sont autorisés à accompagner leurs tireurs sur les terrains. Ils devront cependant respecter les règles suivantes :

- un seul capitaine par équipe ;
- le nom du capitaine d'équipe devra être communiqué au greffe, dans le dossier d'inscription de l'équipe ;
- le capitaine d'équipe devra être identifiable à tout instant par le port d'un badge spécifique ;
- Le capitaine peut suivre ses archers à tous les pas de tir auxquels l'équipe a accès : si l'équipe comprend un jeune, tous les membres de l'équipe peuvent aller jusqu'au piquet blanc, et revenir en arrière s'ils le souhaitent, sans que le jeune ait tiré ses flèches. L'ordre des tirs reste au choix du capitaine. La communication entre le capitaine et son équipe est libre. Il peut conseiller le tireur sur sa technique de tir, sur l'estimation des distances et des difficultés de tir. Ensuite il peut accompagner ses tireurs aux cibles.

*Le reste de l'article sans changement.*

#### **Article E.4.2**

Chaque compétiteur tire deux flèches de son pas de tir habituel (pas rouge pour les arcs tir libre, pas bleu pour les autres catégories, **pas blanc pour les jeunes**)

#### **Article E.10 LES TITRES DECERNES**

Supprimer et remplacer par :

L'équipe de club féminine gagnante reçoit le titre de EQUIPE DE CLUB FEMININE VAINQUEUR DU CRITERIUM DE FRANCE DE TIR 3D

L'équipe de club MASCULINE gagnante reçoit le titre de EQUIPE DE CLUB MASCULINE VAINQUEUR DU CRITERIUM DE FRANCE DE TIR 3D

Les équipes reçoivent les trophées allouées par la FFTA

# LES RENCONTRES JEUNES

## C.2 L'ORDRE DE TIR

### *Parcours Nature*

Les archers tirent **2 flèches** des piquets correspondant à leur niveau (flèches ou plumes) :

- Flèches jaunes et rouges :  
1<sup>ère</sup> flèche      piquet ~~rouge-bleu~~      de 5 à 25m  
2<sup>ème</sup> flèche      piquet ~~bleu-rouge~~      de 5 à 20m
- Flèches bleues et noires :  
1<sup>ère</sup> flèche      piquet ~~bleu-rouge~~      de 5 à 20m  
2<sup>ème</sup> flèche      piquet blanc      de 5 à 15m

# COMMISSION NATIONALE DES ARBITRES

## RAPPORT D'ARBITRE

(à adresser au PCRA du lieu de la compétition)

### Championnat / Coupe

- si France
- si Ligue
- si Départemental
- si Qualificatif simple

**CONCOURS** du.....à.....(Dpt.....)

Ligue de.....

Club Organisateur : .....n° d'agrément : .....

Arbitre Responsable : .....

Adjoints : .....

TYPE DE CONCOURS : .....

CONDITIONS ATMOSPHERIQUES.....

**Nature du Site :** Forestier - Rocheux - Clairières - Plat - Vallonné - Accidenté - Etangs - Autre : .....

**Domaines :** Privé - Public - Clos - Autre : .....

**Parcours :** Très physique - Physique - Facile - Très facile - Autre : .....

Très technique - Technique - Bon - Facile - Très facile : .....

TIR EN CAMPAGNE	TIR 3 D	TIR NATURE
<input type="checkbox"/> 12 buttes distances inconnues + 12 buttes distances connues	<input type="checkbox"/> 1 x 40 cibles	<input type="checkbox"/> 1 x 21 buttes
<input type="checkbox"/> 24 buttes distances inconnues	<input type="checkbox"/> 2 x 20 cibles	<input type="checkbox"/> 2 x 21 buttes
<input type="checkbox"/> 24 buttes distances connues	<input type="checkbox"/> .....	<input type="checkbox"/> 1 x 42 buttes
<input type="checkbox"/> 12 buttes distances inconnues		
<input type="checkbox"/> 12 buttes distances connues	<input type="checkbox"/> ARROW-HEAD	

### TIR NATURE

Nbre de Tireurs	BF	BH	MF	MH	CF	CH	JF	JH	SF	SH	VF	VH	TOTAL
Arc Libre													
Arc Droit													
Arc Chasse													
Arc nu													
Arc à Poulies nu													
													Total

### TIR 3 D

Nbre de Tireurs	BF	BH	MF	MH	CF	CH	JF	JH	SF	SH	VF	VH	TOTAL
Arc Libre													
Arc Droit													
Arc Chasse													
Arc nu													
Arc à Poulies nu													
													Total

### TIR EN CAMPAGNE

Nbre de Tireurs	BF	BH	MF	MH	CF	CH	JF	JH	SF	SH	VF	VH	TOTAL
Arc Classique													
Arc à Poulies													
Arc Classique nu													
Arc droit													
Arc à Poulies nu													
													Total

☐ Catégories admises jusqu'au Chpt de Ligue inclus. En arcs à poulies Minimés = B+M, et Juniors = C+J

■ Catégories n'existant pas dans les types d'armes des disciplines

# RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

1= Pointer ce qui est conforme

2= inscrire ce qui est imparfait

3= Pointer quand la correction est faite

<b>POINTS A CONTROLER</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>		<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
Plan du parcours	0.....0			<b>Contrôle des temps</b>			
Contrôle des distances	0.....0			Arbitre	0.....0		
Sécurité	0.....0			Chronométreur	0.....0		
Fléchage du parcours	0.....0			1 chronométreur par peloton	0.....0		
Nature des buttes	0.....0			<b>Matériels de rechange</b>			
Numéros de cibles				0.....0	Buttes		
				0.....0			
Plaquettes distances au pas de tir	0.....0			Blasons	0.....0		
Piquets distances inconnues	0.....0			Agrafeuses	0.....0		
Piquets distances connues	0.....0			<b>Divers</b>			
Aménagement du pas de tir d'entraînement				0.....0	Buttes		
Piquets pour les jeunes	0.....0			0.....0			
Disposition du pas de tir	0.....0			Dossards	0.....0		
Position des blasons	0.....0			Feuilles de marque	0.....0		
Amarrage des buttes de tir	0.....0			Tableau d'affichage	0.....0		
Fixation des blasons	0.....0			Abris pour les archers	0.....0		
Talkies-walkies	0.....0			Publicité	0.....0		
<b>ANTENNE MEDICALE</b>				Toilettes	0.....0		
				Poubelles	0.....0		

## Prix de la mise

Adultes : .....  
 Juniors : .....  
 Jeunes : .....

## Horaires des Tirs

Début du Tir : .....  
 Pause Repas : .....  
 Fin des Tirs : .....  
 Résultats : .....

## INCIDENTS DURANT LA COMPETITION

\* ne mentionner que les incidents ayant perturbé le tir

\* un rapport séparé est à transmettre à la FFTA pour les incidents graves et importants

## OBSERVATIONS

Joindre un feuillet complémentaire si nécessaire

Jury d'Appel : Président(e): ..... Membres : .....  
 ..... Suppléant(e)s : .....

## COEFFICIENT DE DIFFICULTÉ

(1) Total des distances de tir (de 430m à 460m) : .....

(2) Total des diamètres des zones tuées (de 195cm à 240cm) : .....

Coefficient de difficulté :  $\frac{\text{Total (1)}}{\text{Total (2)}} = \dots\dots\dots$  (doit être entre 1,95 et 2,35)

## ARROW HEAD DEMANDEES

Joindre un double de la demande récapitulative adressée au responsable FFTA

## RESULTATS

Vérifier que sur les résultats soient bien indiqués : lieu de la compétition, date, nom du club organisateur, ligue

\* un exemplaire des résultats est à envoyer à la FFTA sur support papier

\* un exemplaire des résultats est à envoyer au PCRA sur support papier avec le rapport d'arbitre

Fait à..... le.....  
 Signature